

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 31 octobre 2025 fixant le montant de l'indemnité versée aux assesseurs titulaires et suppléants du tribunal pour enfants

NOR : JUSB2524823A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et la ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment son article R. 251-13, dans sa rédaction résultant de l'article 28 du décret n° 2025-1032 du 31 octobre 2025 tirant les conséquences de la réforme de la structure du corps judiciaire issue de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire, de la création d'un parquet anti-criminalité organisée et portant dispositions diverses,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le montant de l'indemnité versée aux assesseurs titulaires et suppléants du tribunal pour enfants est calculé sur le traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 653.

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 2025.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 octobre 2025.

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,*
GÉRALD DARMANIN

*La ministre de l'action
et des comptes publics,*
AMÉLIE DE MONTCHALIN